



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

Communiqué de presse

Paris, le 18 février 2008

Paradis fiscaux, fraude fiscale : la grande hypocrisie...

Le scandale que l'Allemagne connaît en matière de fraude fiscale et les cris d'horreur qui l'accompagnent peuvent prêter à sourire ou à pleurer, c'est selon. Sourire, car il serait confondant de naïveté de croire que ce type de pratique est isolée et qu'elle est uniquement le fait de la dérive d'une poignée de personnes. Pleurer pour les mêmes raisons... En réalité, il serait illusoire et même dangereux de penser que la communauté internationale découvre l'ampleur de ce phénomène. Le constat est en effet solidement établi : la concurrence fiscale et les paradis fiscaux « font système », ils inspirent de nombreuses stratégies financières, juridiques, fiscales...

Tous les ingrédients sont réunis pour que les places off shore et les paradis fiscaux se développent, et avec eux les diverses formes de délinquance financière : absence d'harmonisation des législations fiscales et des procédures de contrôle, quasi-absence de réelle coopération et d'échanges d'informations, décloisonnement et internationalisation des marchés, déréglementation et banalisation de l'activité bancaire, désintermédiation, développement de l'innovation financière, accélération et rapidité des mouvements de capitaux, dématérialisation financière etc. Comment s'étonner que la délinquance financière soit en hausse, dans un contexte, où chacun s'attache : à développer, sous couvert d'attractivité, la plus grande facilité à la circulation des capitaux, et à réduire les « formalités administratives » (notamment le contrôle...)?

Ces territoires que l'on nomme paradis fiscaux ne sont pas seulement des îles éloignées et exotiques mais sont au contraire étroitement liés aux pays développés européens et américains. Ils constituent de véritables zones de « non droit ». En effet, outre une fiscalité réduite voire inexistante, une des caractéristiques majeures de ces territoires est de permettre la création rapide et à moindre frais de sociétés écran qui permettent, en tout anonymat, le placement, la gestion et la transmission de patrimoines. Car les paradis fiscaux offrent très souvent un régime opaque en matière de droit des sociétés. L'utilisation de ce type de société (fiducies, trusts, fondations...) est propice aux activités illicites et permet notamment le blanchiment d'argent.

Alors que se développe un discours sur la « sécurité » de chacun, on ne peut qu'être frappé par la profonde contradiction qui est ainsi révélée, entre la logique libérale qui aspire à obtenir plus de libertés, plus de rapidité, plus de discrétion et la maximisation des profits financiers d'une part et l'absence de protection des Etats et des citoyens contre les dangers de la délinquance financière d'autre part !

Les enjeux sont immenses : la moitié des capitaux placés à l'étranger transitent par des places off-shore, la fraude fiscale représente au sein de l'Union européenne en moyenne 2 à 2,5 % du PIB, le chiffre d'affaires du blanchiment d'argent est évalué entre 2 à 5 % du produit mondial brut (soit 1 000 à 1 500 milliards de dollars)... Les paradis fiscaux accueillent largement ces capitaux et facilitent ces formes de délinquance financière. Au sein de l'Union européenne, une véritable volonté politique de lutter contre les paradis fiscaux et contre la délinquance financière consisterait à harmoniser progressivement les législations fiscales et les procédures de contrôle. Mais le choix qui a été fait est celui de la concurrence fiscale et sociale, au détriment du plus grand nombre...